

**Comité de pilotage :
Site Natura 2000 FR 8302002
Tourbière du Haut-Livradois,
complexe tourbeux de Virennnes**



Le Monestier - 7 novembre 2022

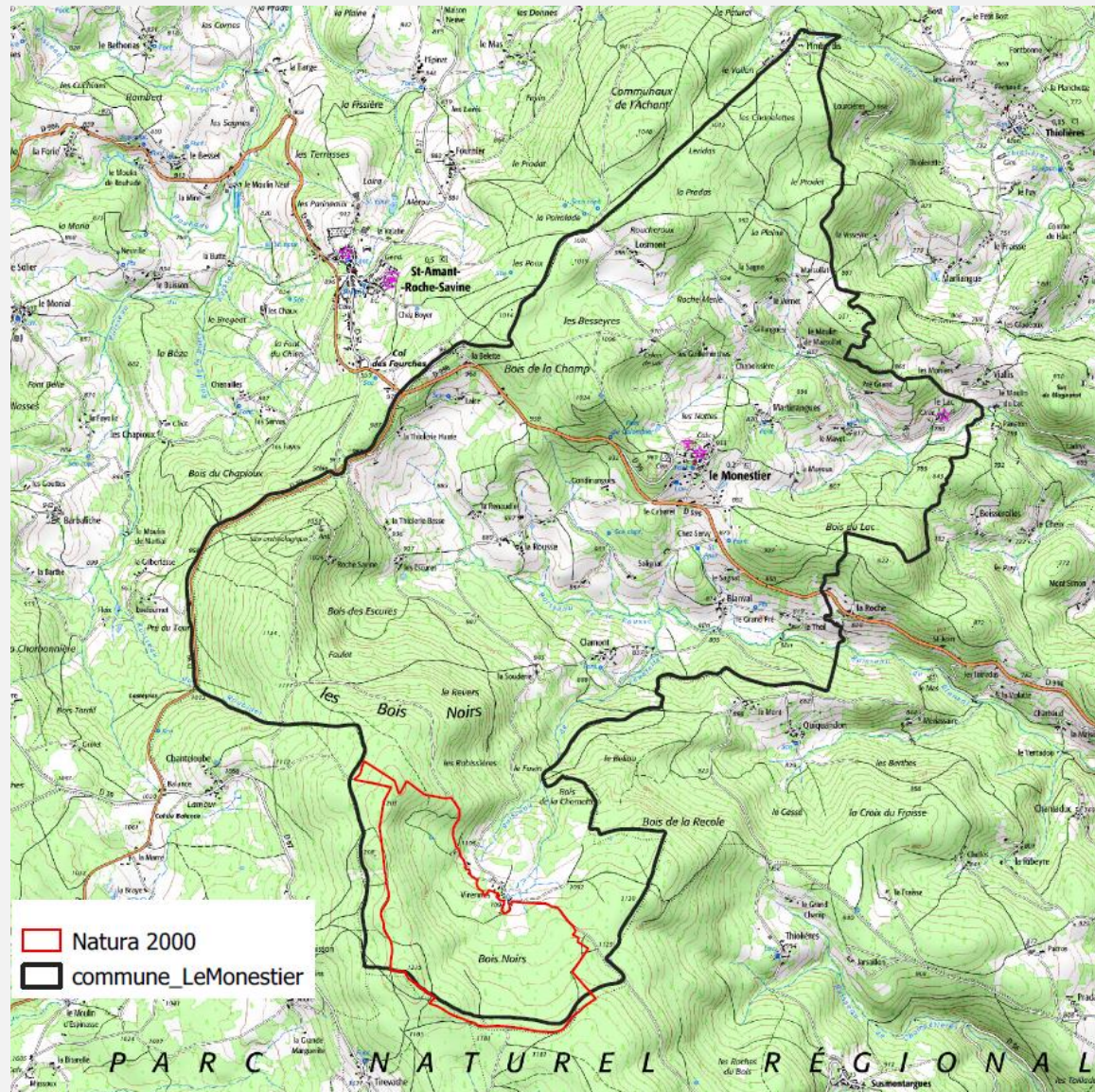
l'Auvergne, côté soleil levant

1. Bilan des actions 2022
2. Perspectives 2023 et 2024
3. Questions diverses
4. Sortie terrain



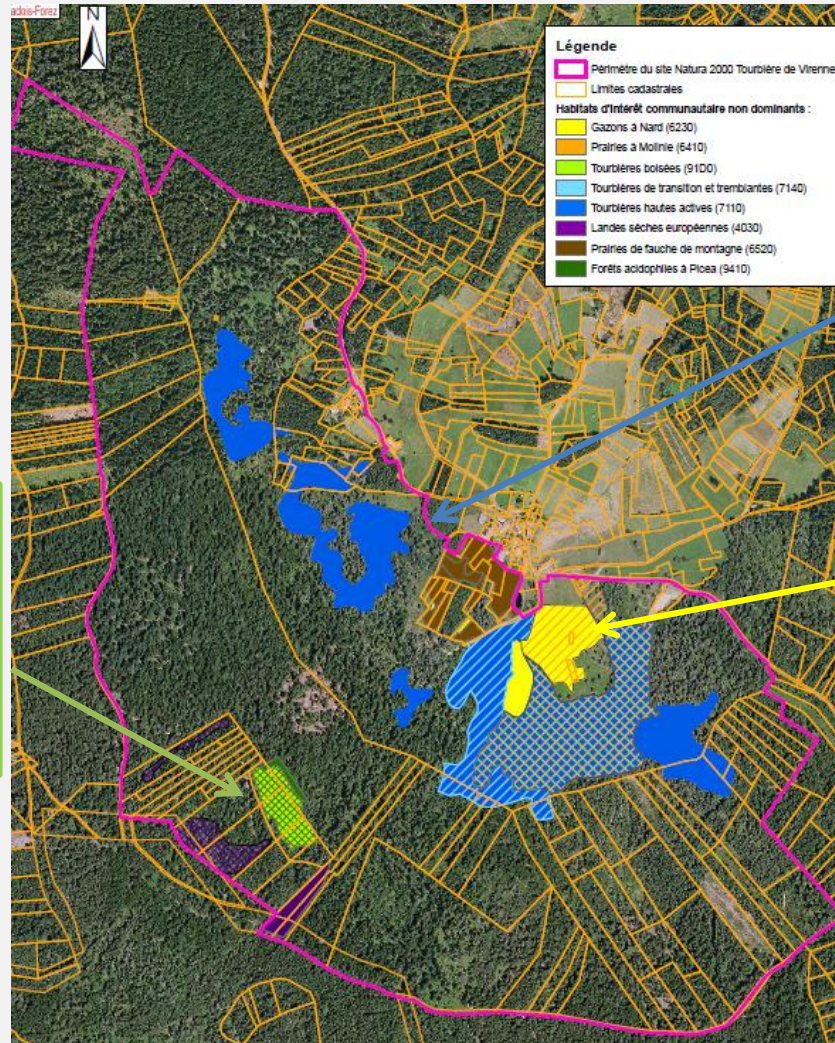
Contexte

- Désigné en 2008
- DOCOB validé en 2010
- Surface : 149 ha



Rappel des enjeux du site

8 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires



Tourbière haute
active



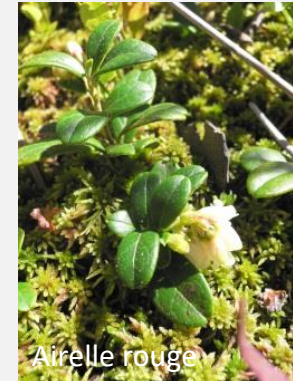
Pelouse à Nard
raide



Tourbière boisée
à pin sylvestre



Espèces d'intérêt communautaire et patrimonial



Le Monestier – 7 novembre 2022

Comité de pilotage
Natura 2000 Tourbière de Virennès

Bilan des actions 2022





4 types d'actions prévues par le Docob

- 1 : Coordination générale
- 2 : Gestion des milieux et des espèces
- 3 : Suivi et amélioration des connaissances
- 4 : Valorisation, communication et sensibilisation

2021 : budget : 6 072 € dont 28 j d'animation ;
2022 : budget : 9 132 € dont 30 j d'animation ;
2023 : budget : 9 764 € dont 23 j d'animation.

Tourbière du Haut-Livradois,
Complexe tourbeux de Virennnes
Site Natura 2000 FR 8302002

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Le Monestier – 7 novembre 2022

Comité de pilotage
Natura 2000 Tourbière de Virennés

Coordination générale



Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Organisation de la réunion annuelle du Copil

Concertation avec les partenaires et financeurs

Suivi administratif et financier

Demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires, mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

Cohérence des politiques publiques

- Outils réglementaires (stratégie nationale des aires protégées, ...)
- Outils de gestion (Contrat Vert et Bleu, contrats territoriaux, sites Natura 2000 voisins, stratégie des sites naturels du Parc 2022, ...)
- Outils agro-environnementaux (MAEC, Plan Pastoral territorial)



Cohérence des politiques publiques



- **La Stratégie des Aires Protégées (SAP) 2021-2030**

Au moins **30% du territoire national protégé** dont **10% sous protection forte**

- Une **aire protégée** : « espace géographique défini, reconnu et géré (...) afin d'assurer à long terme la conservation de la nature, des services écosystémiques et valeurs culturelles associées »

Ex : Sites Natura 2000, PNR etc. (Dans le Puy-de-Dôme, l'objectif est largement atteint avec **63%** du territoire.)

- **Aire protégée sous protection forte** : « protection foncière ou réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées »

Ex : Réserve Naturelle, Arrêté de Protection de Biotope, etc. (Dans le Puy-de-Dôme, l'objectif n'est pas atteint avec **0,45%** du territoire)



- **La Stratégie des Aires Protégées (SAP)**

Déclinaison régionale de l'Arrondissement d'Ambert

Les zones humides du Haut-Livradois : un 2nd plan d'action sera engagé après 2024 sur les tourbières du Livradois suite au retour d'expérience des Hautes-Chaumes du Forez.

Forêts anciennes et trame de vieux bois : proposition faite à la DREAL de reconnaissance des ilots de sénescence en tant qu' « aires protégées ».



6. Les enjeux de protection



- **Le Contrat Territorial Dore :**

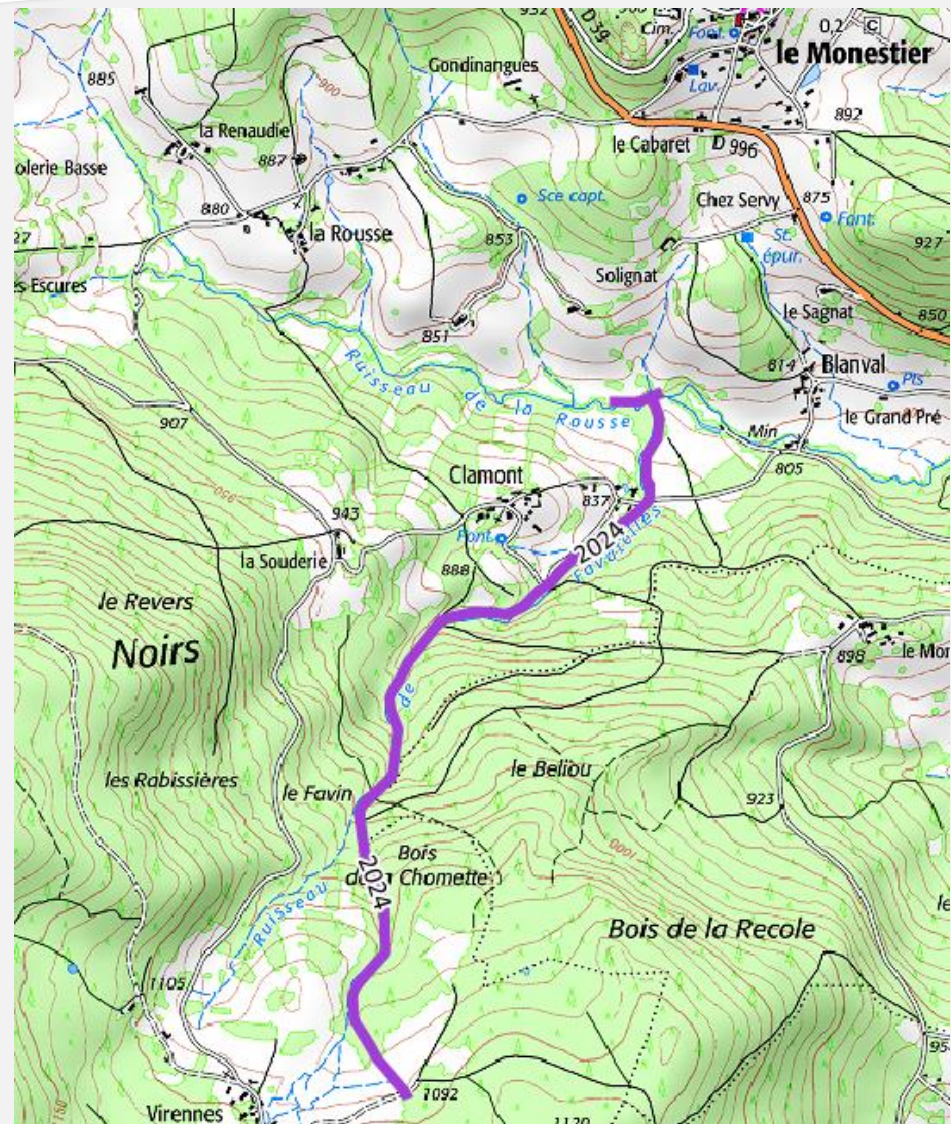
Programme d'actions pour améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Dore en menant des actions de restauration de la Dore

Equipe constituée de
3 chargés de mission,
2 techniciens de rivière,
4 agents



Le Contrat Territorial Dore

Des actions de recul de résineux sont prévues pour 2024 le long du ruisseau des Favatelles (tracé violet).



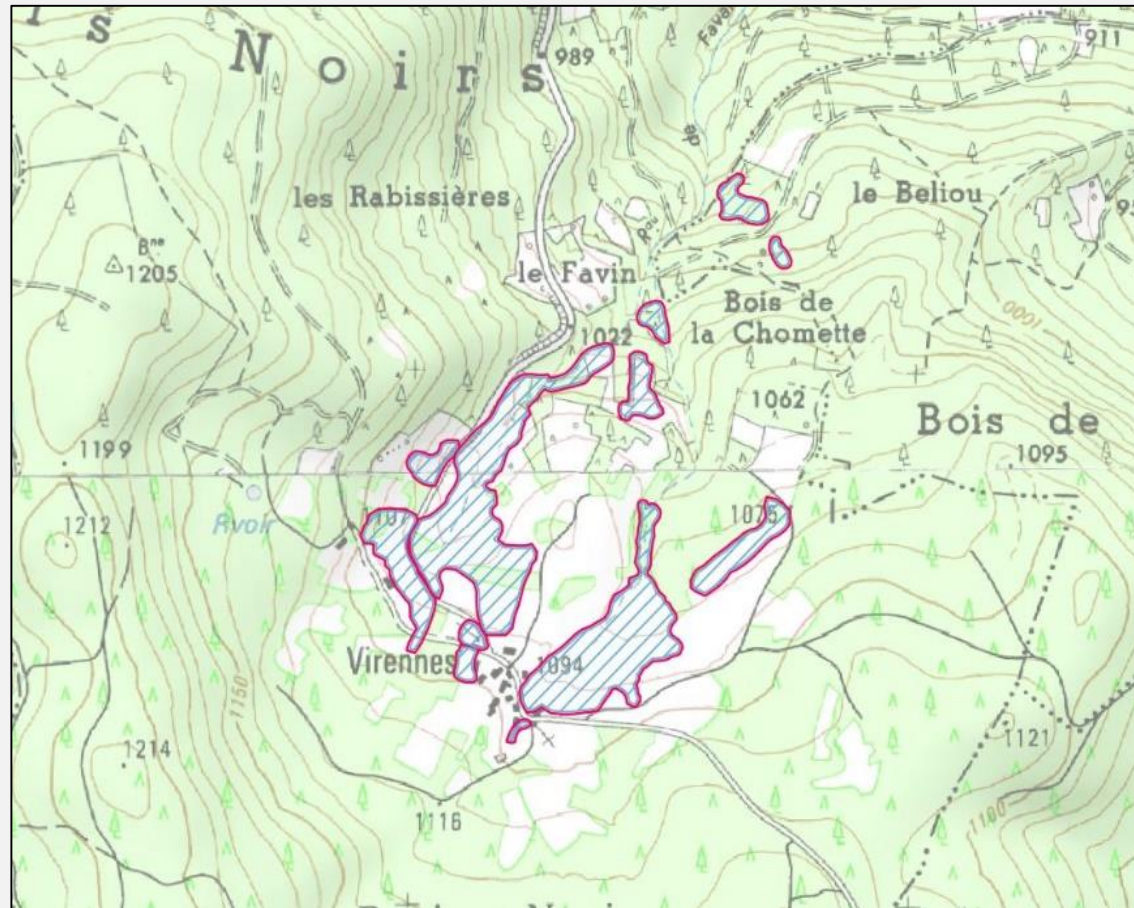
Le Contrat Territorial Dore

Inventaire des zones humides du bassin versant de la Dore et proposition de plans d'actions (bureau d'étude GEREKO)

Environ 200 Zones Humides inventoriées

12 sites font l'objet d'une fiche-action prévisionnelle

Fiche qui nous concerne :
Restauration et entretien des « Prairies et boisements humides de Virennnes »



• Projet de sentier d'interprétation le long du ruisseau de Favatelles

Subvention du Conseil Régional via un Contrat Parc :

- Une **étude d'un montant maximal de 15 000€ HT**
- Une **première phase de travaux d'un montant maximal de 15 000€ HT**

Dossier déposé le 29/09/2021

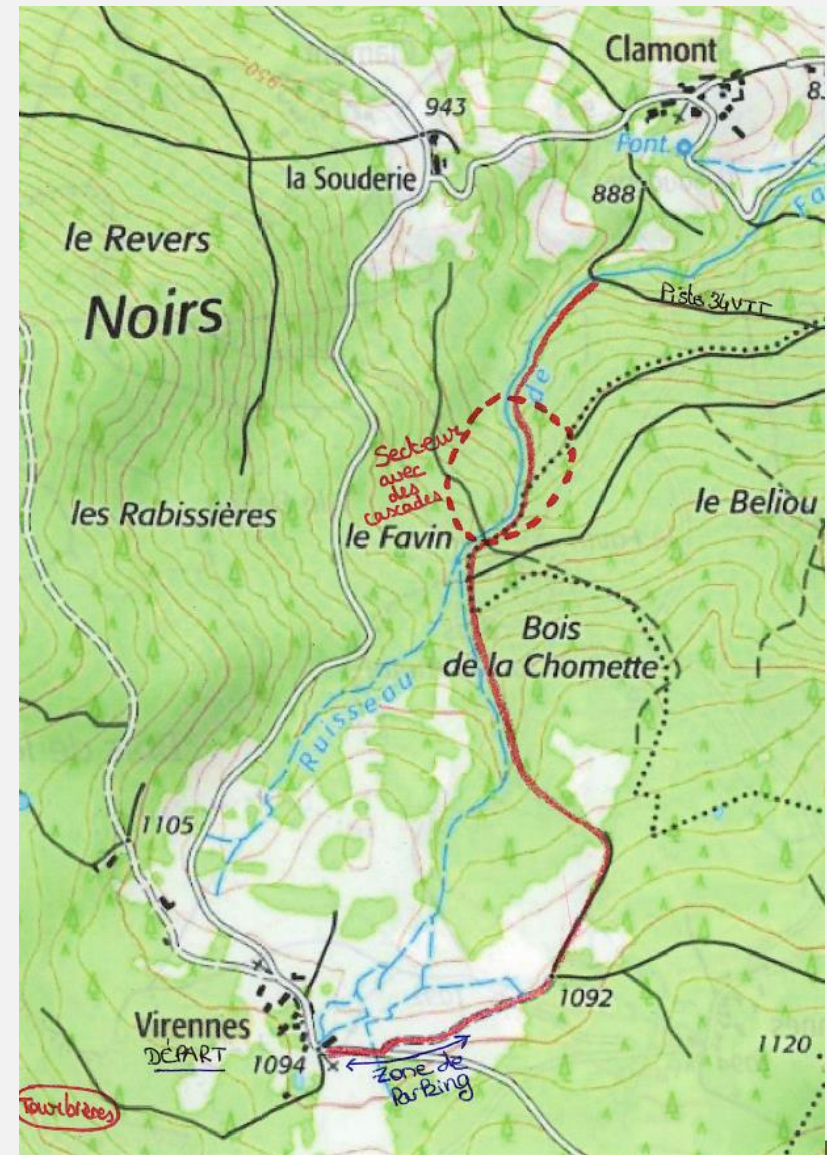
Dépenses éligibles jusqu'au 17/12/2026

Subvention de 67 % soit 24 000 €

Plusieurs options :

- Départ de Virennnes, Aller-Retour aux cascades
- Poursuivre jusqu'au croisement à Clamont
- Aller-Retour possible jusqu'à la tourbière

Point discuté l'an dernier : Un accès aménagé jusqu'à la tourbière via une passerelle ou un promontoire afin que les promeneurs puissent voir la tourbière sans la dégrader



- Projet de sentier
d'interprétation le long du
ruisseau de Favatelles

*Superposition du tracé des
travaux prévus pour le recul
résineux (rose) avec le tracé
du sentier (bleu)*



Sentier des Favatelles :

La FP intervient dans 3 domaines :

AXE 1 : Bâti (éco rénovation, biodiv dans le bâti, bâti lié à l'eau)

AXE 2 : Nature autour du bâti (parcs, jardins)

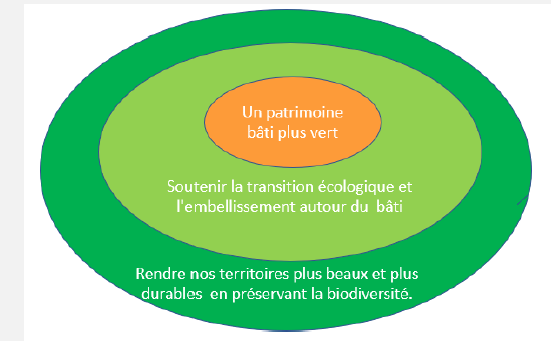
AXE 3 : Espaces naturels, biodiversité

2 niveaux d'intervention :

- un appel à projets national qui a lieu 2 fois par an ; jury national (mai et novembre) qui sélectionne 5 lauréats qui recevront des subventions allant de 30 000 € à 100 000 €
- un soutien à des projets plus modestes (2022 uniquement) qui moyennant un appel aux dons de la FP > 3 000 € peuvent bénéficier d'une subvention équivalente de la part de la FP.

Nature des opérations éligibles : études + travaux + pédagogie (Pas études de faisabilité mais études techniques pré opérationnelles pour des projets dont on est certain qu'ils seront réalisés ; pédagogie : sentiers d'interprétation, panneaux, les actions de pédagogie quand elles sont associées à un projet de restauration).

Précisions pour l'axe 3 :



AXE 3

Espaces naturels terrestres, littoraux et biodiversité : rendre les territoires plus beaux et plus durables en soutenant la biodiversité



Une attention particulière sera portée aux espaces protégés : PN, PNR, Natura 2000, ZNIEFF, Sites classés, RN, RNR, ENS et le conservatoire du littoral ou inscrits dans un document d'urbanisme (trames vertes et bleues, forêts, haies, zones humides...)



Maîtres d'ouvrage éligibles :

→ Collectivités, établissements publics, associations, fondations.

NB : la propriété peut être privée mais dans ce cas une convention de gestion (> 30 ans) ou une Obligation Réelle Environnementale (ORE) (> 30 ans) est obligatoire.



Projets éligibles :

- Projets de restauration, de sauvegarde ou de valorisation d'espaces naturels ou humides ayant un impact positif démontrable sur la biodiversité (faune, flore).
- Les études associées à des travaux.
- L'achat de terrain par des collectivités ou des associations.
- Les actions de valorisation pédagogique quand elles sont associées à un projet de restauration.



Ne sont pas éligibles : Les projets de compensations « pollueur-payeur », les travaux d'entretiens récurrents, l'achat d'équipements, les frais de fonctionnement (salaires, structures), les études seules.



Evaluation des incidences

Pas de dossier en 2022



Rappel du cadre réglementaire

- Mesurer l'impact du projet sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- Projets soumis à évaluation des incidences :
 - Une liste nationale ;
 - Première liste locale ;
 - Deuxième liste locale (création de voie forestière + création de place de dépôt + assèchement de zones humides supérieur à 0,01ha) ;
 - **Clause filet** (projet soumis à évaluation à la demande de l'Etat)

Rôle de la structure animatrice :

- Faciliter la compréhension de la réglementation auprès des porteurs de projets ;
- Favoriser l'accès aux données à prendre en compte dans l'évaluation ;
- Donner un avis technique si sollicitation des services de l'Etat.



Gestion des milieux et des espèces



⇒ 3 outils contractuels

*Contractualisation basée sur le
volontariat et la libre-adhésion*

- ✓ **La charte Natura 2000**
- ✓ **Les contrats Natura 2000**
- ✓ **Les Mesures Agri-Environnementales
climatiques : MAEC**

*Durée de l'engagement : 5 ans
(ou 30 ans pour le contrat
arbres sénescents)*

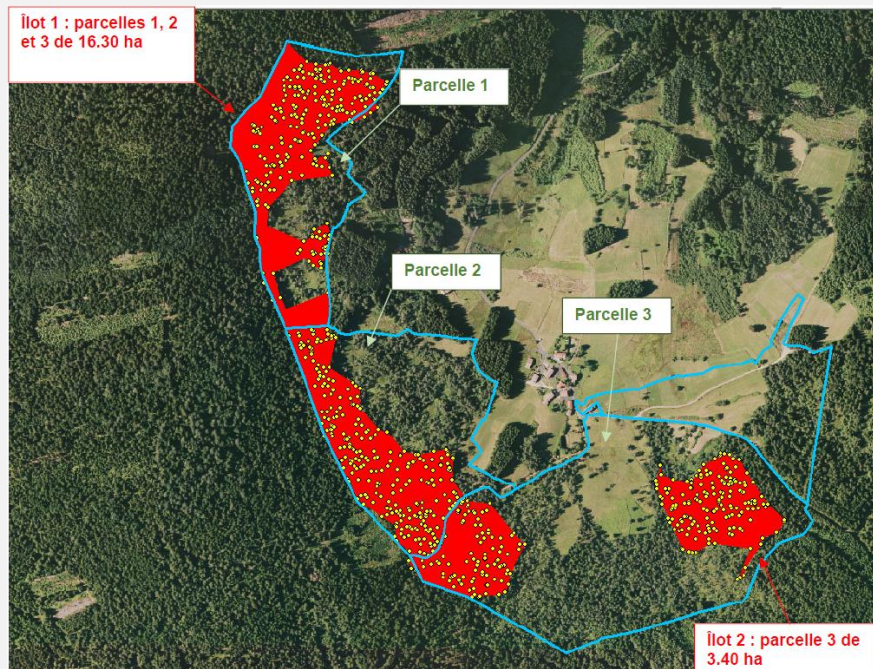


Contrat Natura 2000 « Arbres et ilots de sénescence »



- Un plan d'aménagement forestier prévoyait la coupe et la vente d'une partie de la forêt communale (non vendue en 2016).
- Proposition au COPIL du 22/06/2016 d'un contrat Natura 2000.
- En 2020 : sélection de 2 ilots d'une vingtaine d'hectares et de 552 arbres qui seront préservés pendant au moins 30 ans.
- Inauguration le 08/09/2021.
- Aujourd'hui : on attend le paiement



Contrat Natura 2000 « Arbres et îlots de sénescence »

ACTION		DEPENSES €	RECETTES €		AUTOFINANCEMENT COMMUNE € (20%)
			FEADER (63%)	ETAT (37%)	
-	Livraison/pose du marquage des arbres réservés (plaquettes) et marquage peinture des limites des îlots	6 500,00	-	-	6 500,00 (17%)
F12i	Mesure S1 : Maintien d'arbres sénescents – 552 arbres éligibles les parcelle 1, 2 et 3 (cf. tableau 5 pour le détail du calcul)	38 595,00	24 314,85	14 280,15	-12 998,75
F12i	Mesure S1 : Immobilisation du fond – îlot Natura 2000 à 2000 €/ha soit pour 19.7 ha	39 400,00	25 762,87	13 637,13	-
TOTAL		97 493,75 (100%)	50 077,72	27 917,28	19 498,75 (20%)
			77 995,00 (80%)		

- Absence totale d'intervention sylvicole dans les îlots délimités pendant 30 ans
- Maintien des 552 arbres sur pied pendant 30 ans



Suivis et amélioration des connaissances



Suivi des Odonates

par la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny
Thibaut Delsinne

Prospections réalisées en printemps-été 2021 et 2022 (9 jours) :

Faible diversité et densité d'odonates qui s'explique par les milieux qui sont très exigeants : tourbières, forêts, peu d'eau libre, **et une météo peu favorable.**

Espèces retrouvées :

Coenagrion puella

Pyrrhosoma nymphula

Calopteryx virgo

Libellula quadrimaculata

Cordulegaster boltonii

Aeshna cyanea

Cordulia aenea

Enallagma cyathigerum

Libellula depressa

Platycnemis pennipes

10 espèces & 40 individus
Pas d'enjeu de conservation
particulier



Suivi des Odonates

Prospections réalisées en printemps-été 2021 et 2022:

Au total :

13 espèces connues sur la tourbière de Virennas dont 2 espèces inféodées aux tourbières non retrouvées ces 2 étés:

- 1 vulnérable (**Agrion Hasté** ou Agrion à fer de lance)
- 1 en danger au niveau national et faisant l'objet d'un Plan régional d'Action porté par le CEN (**Cordulie arctique**).

Propositions :

- mode de gestion du plan d'eau (laisser zone non tondue, végétation perchoir à odonates...)
- évaluer l'impact des drains en aval sur l'assèchement de la tourbière et si c'est le cas concerter avec les gestionnaires
- réaliser des trous d'eau au sein de la tourbière (test)



Suivi des Odonates

*A noter : Une observation de population de **criquets palustres**, une des très rares stations connues dans le Livradois.*

Espèce classée vulnérable sur les listes régionales Auvergne et Rhône Alpes



Etudes menées dans le cadre de Trame de Vieux Bois

- Coléoptères :

132 espèces capturées dont 89 espèces
saproxyliques parmi lesquelles 12 sont
bioindicatrices de qualité des forêts
française



Etudes menées dans le cadre de Trame de Vieux Bois

- Lichens :
 - 48 espèces recensées
dont 5 d'intérêt
patrimonial et 6 espèces
indicatrices de longue
continuité forestière
 - un champignon
lichénicole
(potentiellement
menacé)



Etudes menées dans le cadre de Trame de Vieux Bois

- **Syrphes** : résultats
seront présentés en
2023



Information, communication, sensibilisation



- 04/03/2022 : Conférence Biodiversité du Parc Livradois-Forez, mise à l'honneur de la tourbière avec la présentation du contrat forestier Bois sénescents (intervention de Thomas Darnis ONF)
- 21/04/2022 : Accueil par Peter Duran du séminaire "Tour de France des Influenceurs" (Azureva + les Coflocs) pour une visite de la Tourbière, sensibilisation sur l'importance des zones humides et des forêts anciennes
- 8 et 9/06/2022 : Colloque Tourbières du Massif central, intervention des animateurs N2000 du Parc



Emission H2O de France Bleu Pays d'Auvergne

Diffusée le samedi 19 mars 2022

"A la découverte de la tourbière de Virennnes en Haut-Livradois"

<https://www.francebleu.fr/emissions/reportage-h2o-balade-nature/pays-d-auvergne/a-la-decouverte-de-la-tourbiere-de-virennnes-en-haut-livradois>

A la découverte de la Tourbière de Virennnes en Haut Livradois

▶ Écouter (35min)



Reportage H2O / Balade Nature

Le samedi à 10h03

Par [Christophe Noisieux](#)

France Bleu Pays d'Auvergne

Samedi 19 mars 2022 à 10:03

Un milieu naturel rare et fragile.



Une tourbière au milieu d'une forêt ancienne © Radio France - © Christophe Noisieux / Radio France



Animation terrain le 10 octobre 2022 avec une classe de Terminale BAC STAV en alternance à la MFR de Chessy les Mines (69)



Le Monestier – 7 novembre 2022

Comité de pilotage
Natura 2000 Tourbière de Virennés

Perspectives



Coordination générale

- Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
- Suivi des éventuels projets et de leur impact
- Suivi administratif et financier du site
- Organisation de la réunion du comité de pilotage
- Rédaction du bilan annuel des actions et dépenses réalisées
- Renseignement des indicateurs de suivi du site

Suivi des politiques publiques

- Suivi de la Stratégie Nationale des Aires protégées
- Suivi des actions du Contrat Territorial Dore





Loi 3DS de décentralisation : transfert de compétence Natura 2000 de l'Etat vers les Régions

Le rôle des acteurs à compter du 1^{er} janvier 2023

Site Natura 2000

CR AuRA

Animation

- .Copils (Nomination, préside)
- .Docobs (élaboration et révision)
- .Financement et instruction des dossiers
- .Animation, des nouveaux dossiers mais également des dossiers non soldés
- .Contrats
- .Chartes
- .Recrutement des animateurs pour les sites portés par le CR (*anciens sites « État »*)
- .Lien avec les collectivités porteuses de sites (*Exemple des PNR dans le 63*)

État

Régalien

- . Évaluation des incidences Natura 2000
- . Périmètres (désignation, révision)
- . Rapportage à la commission Européenne
- . L'État reste membre des copils
- . Instructeur de MAEc

Gestion des milieux et des espèces

- Suivi du Contrat Natura 2000 sur la forêt communale
- Accompagnement des porteurs de projet
- Diagnostic écologique des parcelles pour la contractualisation de la charte Natura 2000 du site, accompagnement des signataires



Valorisation, communication, sensibilisation

- Rédaction d'articles pour les bulletins municipaux et intercommunaux (communication sur le Contrat N2000 bois sénescents, sur les chartes N2000 avec les propriétaires privés)
- Mise à jour de la page internet du site Natura 2000
- Réponse aux sollicitations
- Organisation de réunions d'information
- Suivi du projet de sentier d'interprétation le long du ruisseau des Favatelles



Suivis et études scientifiques

- **Suivi des habitats d'intérêt communautaire en 2023** grâce aux Profils Socio-Ecologiques Spatio-Temporels déjà réalisés en 2009, 2012, 2017 avec les Herbiers de l'Université :

Conclusions 2012 : **l'évolution naturelle** de la tourbière va dans le sens de **l'établissement d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires**; Maintenir l'absence d'intervention visant à limiter la progression des ligneux

Conclusions 2017 : La dynamique naturelle de la végétation a conduit à une **richesse spécifique et une diversité végétale** aujourd'hui en cours d'augmentation.

L'évolution est favorable aux habitats prioritaires 7110*-1 (**Haut Marais actif à sphaignes**) et 91D0* (**forêt sur tourbe**)



Budget :

2021 : budget : 6 072 € dont 28 j d'animation ;
2022 : budget : 9 132 € dont 30 j d'animation ;
2023 : budget : 9 764 € dont 23 j d'animation, prestation
prévue à 4 298 €



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Le Monestier - 7 novembre 2022



l'Auvergne, côté soleil levant

